

Avez-vous bien anticipé votre départ à la retraite ?



© 2023 Les Echos Publishing

La préparation du départ à la retraite est une étape importante au moment de la fin de carrière. Cette étape demande notamment de déterminer l'âge auquel on va liquider ses droits à la retraite. Âge qui dépendra en partie de l'estimation de sa future pension de retraite. À ce titre, dans une étude récente publiée par la DREES, il apparaît que les personnes (interrogées) ayant liquidé leur retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 ont commencé à réfléchir à leur départ à la retraite à l'âge de 58 ans et 5 mois en moyenne. Les hommes faisant d'ailleurs davantage preuve d'anticipation que les femmes (plus d'un an d'écart).

Parmi les répondants, près des deux tiers (46 % de l'ensemble) ont touché une pension de retraite d'un montant quasiment équivalent à celui qu'ils avaient anticipé. 20 % ont perçu un montant moins élevé et 6 % seulement un montant plus élevé.

Globalement, ce sont près de la moitié des nouveaux retraités qui n'ont pas ou ont mal estimé le montant de leur future pension de retraite. Plusieurs causes sont évoquées par l'auteur de l'étude : un manque d'informations sur le sujet, la complexité des règles de calcul dans les régimes d'affiliation...

À noter : parmi les caractéristiques individuelles, les difficultés d'estimation sont le plus souvent le fait des

femmes, des ouvriers et des personnes modestes. À l'inverse, ce sont les cadres qui anticipent le mieux le montant de leur pension de retraite.

Sans surprise, une mauvaise estimation du montant de la pension conduit à une détérioration du niveau de satisfaction des assurés. Ce qui les conduit, le plus souvent, à regretter a posteriori d'être parti trop tôt à la retraite (21 % des assurés). Fait marquant, 5 % des répondants auraient préféré partir plus tôt même s'ils devaient subir une perte de pension.

[DREES – Études et résultats, novembre 2023, n° 1285](#)

© 2023 Les Echos Publishing